PRÉFETE
DE LA HAUTE-
CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports

RECEPISSE DE DECLARATION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Récépissé N° SDJES2B-2026-10-29-01 du 29 octobre 2026

La préfète de Haute-Corse,

VU le Code du sport notamment les articles L331-1 à L331-12, D331-1 à R331-54 et A331-1 A331-36 ;

VU le Code des collectivités territoriales notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1 et L2215-1 ;

VU le Code de la route notamment les articles R411-29 à R411-31 et R414-3-1 ;

VU le Code de l'environnement notamment l'article R414-19 ;

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de la Préfète de la Haute-Corse - Madame Véronique DEPREZ-BOUDIER ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2B-2026-06-22-00006 du 22 juin 2026 portant subdélégation de signature de Madame Anne CHIARDOLA, DASEN de Haute-Corse à Madame Stéphanie FOURNEL, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2B-2026-06-22-00006 du 22 juin 2026 portant subdélégation de signature de Madame Anne CHIARDOLA, DASEN de Haute-Corse à Madame Stéphanie FOURNEL, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

VU l'instruction interministérielle du 13 mars 2018 portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre ;

VU le dossier de déclaration présenté par l'organisateur le 24 juin 2026 **;**

VU l'arrêté N° 2026-14508 du 12 octobre 2026 du Président du Conseil Exécutif, portant interdiction temporaire de la circulation et du stationnement sur la RD N° 764 DU PK 0.250 AU PK 0.450 ;

VU l'arrêté N° ADP/2026-06 du 31 juillet 2026 du maire de la commune de Furiani, portant autorisation d'organiser un semi-marathon ;

VU l'arrêté temporaire d'interdiction de circulation et de stationnement (N° 2026/32) en date du 31 juillet 2026 du maire de la commune de Furiani ;

VU l'arrêté N° 137/2026 du 02 septembre 2026 du maire de la commune de Biguglia, portant autorisation du semi-marathon et de réglementation de la circulation et du stationnement ;

VU l'arrêté N° 63-2026 du 11 septembre 2026 du maire de la commune de Borgo, portant autorisation du semi-marathon ;

VU l'arrêté N° 2026-434 du 22 septembre 2026, du Président de la Communauté de Communes de Marana-Golo, portant mesures temporaires de restriction de circulation et de stationnement ;

Donne récépissé à Monsieur Gérard CECCARELLI en sa qualité de déclarant de la structure RUNNING CLUB FURIANI AGLIANI dont le siège est situé les Collines 2 - 20600 Furiani
Adresse mail : furianirunning2b@gmail.com - Numéro de téléphone **:** 06 09 51 59 64

pour sa déclaration en date du 24 juin 2026 faisant connaitre l'organisation d'une manifestation sportive intitulée :

SEMI-MARATHON FURIANI

du 22 novembre 2026

Lieu de départ : **Furiani - 20600**

Les caractéristiques de l'épreuve sont les suivantes :

Emprise sur voie publique	En totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte la circulation
Itinéraire	Selon plan annexé au dossier
Régime de circulation Épreuve	Respect du Code de la Route - Priorité de passage
Catégorie	Athlétisme
Spécialité	City Trail - Course d'Orientation Pedestre
Nombre de participants	2 000

Les règles techniques et de sécurité à appliquer lorsque c'est possible, sont celles de la Fédération française Athlétisme.
- Semi-marathon de 20,95km - départ 8h30
- course de 5km - départ 9h20
- course de 10km - départ 9h00

Le dispositif de sécurité est composé comme suit :

- Coordonnateurs de sécurité : Gérard CECCARELLI - Emile GONET : 06 06 51 59 64
- Personne à contacter sur place : Gérard CECCARELLI - Portable : 06 21 52 69 57
- Docteur Arnaud FICO
- Liaison permanente (téléphones mobiles) des membres de l'organisation et des responsables positionnés sur le parcours
- Convention (N° 48/2026 du 17 septembre 2026) passée entre le Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse et l'organisateur (Running Club Furiani Agliani)
- Présence de secouristes (PSE2, PSC1, SST, infirmiers, pompiers volontaires)
- Présence de signaleurs (lieux sensibles), joignables par GSM, en postes fixes, quatre signaleurs mobiles en vélo à assistance électrique le long du parcours et à l'arrivée, munis de moyens de communication, points de ravitaillement le long du parcours
- Signalisation pour informer le public
- Poste de secours à la zone départ et arrivée Stade Armand CESARI et un autre dans le secteur du demi-tour du semi-marathon ; le service de sécurité et les secouristes seront équipés de radio, matériel de premiers secours, moyens d'évacuation des blessés
- Surveillance - gardiennage sera assurée par la Société ABC SECURITA

La liste des signaleurs agréées (obligatoirement majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation ; vêtus d'une chasuble fluorescente) est la suivante :

NOM- PRENOM	N°PERMIS
ALBERTINI ALEXANDRE	14AH36917
ANTONETTI NADEGE	981020200117
BENYOUCEF ABDERAHIM	920920200238
BETTINI FRANCOIS	990683200365
BETTINI EMILIE	990683200365
BISTON CLARA	100254300384
CACCIARI HENRI	17AN34522
CAPPONI NICOLAS	18AT54468
CECCARELLI GERARD	770920200130
CICCULLI VALERIE	890920200004
COIC JESSICA	970129401167
COUVIDAT PIERRE-LERIU	191120200117
COUVIDAT FREDERIC	YCP24JME6
CRISTOFARI MARION	010720200121
DEIANA GIAMBATTISTA	501120200117
DELL CATHERINE	770438111961
DELL ERIC	790720200235
DERONZI CINDY	14AT56117
DESIDERI MARIE	15AJ17151
DOMINICI FRANCOIS	970920200037
FALLENI CORENTIN	180220200006
FAYAN DOMINIQUE	170531554
FICO ARNAUD	19AH62277
FICO AURELIE	14AQ13547
FILIPPI CHRISTELLE	26AP67019
FILIPPINI BRIAN	24AT03122
FLORY NATHALIE	89026821097
GIUDICELLI NATACHA	100620200091
GONET PASCALE	850620200296
GONET EMILE	830320200230
GUERRINI THOMAS	121220200035
GUERRINI NASSTASYA	16AD18018
HENROUTET HELENE	14AY59216
INGENITO CHRISTOPH	030457901058
LICCIONI ANDREA	42756
MARCHIANI PIERRE FRAN	17AU03116
MARIN ERIC	870320200041
MARRUCHO FERNANDES	080320200178
PILLOT LAURYN	190220200175
Filippini Angélique	24AT50601
Barbosa Pires Gabriela	13BD06001
Pfister Laurent	950467801371
Nicolai Aurélie	000520200106
Mariani Romain	23AH89024
Mariani Marie Andrée	850620200245
Guerrini Natacha	1246173
Peraro Fleur	17AM70268
Marin Nathalie	901220200125
Guerrini Aurélie	840320200189
Morelli Amélie	770720200308
Geraldi Karine Henriette	16AK79462
Jouan Vanessa	93072020083
Alesandri Simone	920620200263
Angelini Lucette	880820200219
Angelini Joël	3179X72
Latapie Nicole	614 68 20
Beani Daniel	120820200098
Madreau Marc	18AM80683
MOSCONI DELPHINE	9710120200066
SALARIS CHRISTOPHE	20AC93996
Duprat Marie Bénédicte	80820200024
Angelini Ursule	950220200120
Pina Sotton Audrey	950920200160
Vezzoni Louis	804397230322
Vezzoni Christine	791020200111
Mosconi Nadia	790720200256
Rezzi Brigitte	128456400710
AZZOPARDI ELODIE	17AD92028
ROUX NATHALIE	011020200381
UGOLOTTI MONICA	010120200116
MATTEI M DOMINIQUE	17BB43459
SBAIZ ISABELLE	910820200118
TOURASSE CRISTINA	080161100163
TOURASSE NICOLAS	14AL45521
FILIPPI JOSEPH	21AY64569
FILIPPI CIPRIEN	23A436582
ARMAND CAMILLE	15AL26560
MARTINEZ PHILIPPE	19AH44378
MAUREL NADIA	900620200011
MAUREL PIERRE	840320200146
MICAELLI MATTEU	24AV89780
MONDOLONI BRUNO	970320200249
MOSCONI PIERR	031120200188
MURACCIOLE MORGANE	AL60416
PANISSE JEAN-CHRISTOF	20320200112
PAOLINI ANNE	980979200529
PETITJEAN ANGELINA	18A024552
PINASCO LAETITIA	830720200053
PIRA JACKY	2179X71
PISELLI CHARLES	970620200171
RICO FLORIAN	24BB79344
SANIAN STEPHANE	940220200004
TOURNIER PHILIPPE	891120200013
VEZZONI HENRI	92020082
VEZZONI STEPHANIE	60320200006
VEZZONI SYLVIE	980420200099
VINCENSINI ANDREA	22AX67491
ZAID HALIMA	21220200170
TOMEI JULIEN	06020200100
ANTONETTI CHRISTIANE	780120200064
Wullaert Véronique	770959560946
Alessandri Marie Pascale	101220200017
ROCCA LAETITIA	090720200146
SIERRA CAMILLE	14Q34284
ROMANI VANINA	14AO53615
BETTINI THOMAS	23AC223030
Paravisini Olivier	890513311076
LEBEAU JEREMY	960451100061
LICCIONI Marie France	864X71
CASANOVA DANIELE	760920200300
TUSOLI JEAN LOUIS	760520200181

<u>L'organisateur devra respecter les obligations suivantes :</u>

- Assurer une sécurité générale en prenant toutes les mesures d'assistance et de secours nécessaires pour garantir à la fois la protection des participants et celle des tiers étrangers à l'événement ;
- Contracter une assurance responsabilité civile couvrant à la fois les participants et les membres de l'équipe organisatrice ;
- Avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de passage de l'ensemble des propriétaires fonciers concernés par la manifestation sportive ;
- Être prêt à interrompre ou annuler l'épreuve si les conditions de sécurité prévues ne sont plus réunies ou si des conditions extérieures telles que les intempéries compromettent la sécurité de l'événement.

La route de la Marana, qui traverse les communes de Furiani, Biguglia et Borgo, sera fermée à la circulation automobile ; des signaleurs seront positionnés à chaque intersection pour garantir l'interdiction du parcours aux véhicules motorisés ; trois des signaleurs mobilisés, seront en véhicules ouvrant la course (vélos électriques)

La délivrance de ce récépissé de déclaration de manifestation sportive ne vaut pas autorisation de la part des autorités compétentes.

La Préfète,
Pour la préfète, par délégation,
La Cheffe du Service Départemental
à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Stéphanie FOURNEL